



COMPTE RENDU RÉUNION COMITÉ DIRECTEUR Le 15 juin 2022

Membres présents en visio-conférence :

Franck MONTAGNON, Stéphane LITSCHGY, Aymeric PERRARD, Véronique WERY, Karine PELLOUX.

Membres excusés :

Nathalie ESCLAPEZ, Pierre SAVINA, Béatrice SAVINA, Maxence WERY.

Membres absents :

Alexis BANC, Éric OCCANSEY, Jean-Luc PARA.

Invité présent en visio :

Amélie PELLOUX, Agata SERRA, Baptiste DUBOIS.

Invité :

Jean-Pierre BRUYERE.

L'ORDRE DU JOUR :

1. Le compte rendu du FNMB.
2. Le vote du tarif des licences.
3. La présentation du bilan et règlement financiers.
4. Le tour des commissions.
5. La proposition des récompenses pour la saison 2022/23.
6. Questions diverses.

Mot du président de la ligue SUD :

Jean-Pierre BRUYERE nous informe que tous les rapports d'activité, le rapport financier et les autres documents soumis au vote pendant l'Assemblée Générale de la ligue du 25 juin ont été envoyés.

1. Le compte rendu du FNMB.

Le président du comité résume la FNMB du 12 juin au gymnase Alexandra David Neel à Digne-les-Bains. Présents 185 licenciés en U7 - U9 - U11 et de leurs accompagnateurs.

2. Le vote des tarifs des licences.

Le tableau avec les différents prix est soumis au vote.

La discussion s'engage.

Les TARIFS LICENCES sont votés à l'unanimité.

Comité Territorial Alpes du Sud BASKET BALL

TARIFS LICENCES 2022 - 2023

TARIFS LICENCES										ASSURANCES			
	PRATIQUES	CATEGORIES	Part FFBB	Part Ligue PACA	Part Comité	TOTAL	Options						
							RC	A	B avec IJ*	C			
CLUB	SOCLE POUR TOUT LICENCIÉ EN CLUB												
	LICENCE CLUB	toutes	13,00	11,00	9,00 €	33	0,26 €	2,17 €	6,27 €	A ou B + 0,36€			
	LICENCE VXE						Gratuit						
	EXTENSION LICENCE BASKET												
	Joueur Compétition (5x5 et 3x3)	U7 à U11		- €	- €	10,00 €	10,00 €	0,26 €	2,17 €	6,27 €	A ou B + 0,36€		
		U12 à U15		3,30 €	3,00 €	13,50 €	19,80 €						
		U16 à U18		13,00 €	7,00 €	20,00 €	39,00 €						
		U19 et plus		13,00 €	8,00 €	20,00 €	41,00 €						
	Technicien (socle)		- €	- €	- €	- €							
	Officiel (socle)		- €	- €	- €	- €							
	Dirigeant (socle)		- €	- €	- €	- €							
	Joueur Laisi	U19 et plus		7,00 €	- €	8,50 €	15,50 €						
					- €	- €	- €						
	Joueur Entrée	19 ans et plus		7,00 €	- €	7,00 €	14,00 €						
	VXE (Santé, Inclusif, Tanik)	moins de 18 ans		- €	- €	- €	- €	GRATUIT					
		U19 et plus		7,00 €	- €	8,50 €	15,50 €						
	AUTORISATION SECONDAIRE, LICENCE T												
	AST (Territoire)	U13	Gratuit	NON	- €	- €							
		U15	15,00 €	NON	- €	15,00 €							
		U16 et plus	24,00 €	NON	- €	24,00 €							
ASP (Performance)	< 18	Gratuit	NON	- €	- €								
	U19 et plus	24,00 €	NON	- €	24,00 €								
Licence T	U7 à U13	Gratuit	NON	- €	- €								
	U14 à U15	18,00 €	30,00 €	- €	48,00 €								
	U16 et plus	35,00 €	40,00 €	- €	75,00 €								
MUTATIONS													
Mutation	U7 à U13	Gratuit	NON	NON	- €								
	U14 et plus	20,00 €	20,00 €	20,00 €	60,00 €								
HORS CLUB	PRATIQUES												
	CONTACT BASKET												
	Contact basket	Toutes	Gratuit	NON	NON	- €							
	Micro basket	< 6	2,00 €	- €	- €	2,00 €							
	Licence Su	U18 et plus	33,00 €	NON	NON	33,00 €	2,98 €	8,63 €	A ou B + 0,50€				
	Licence Jun	< 18	18,00 €	NON	NON	18,00 €							
	PASS -1 open	U18 et plus	5,00 €	NON	NON	5,00 €	0,77 €	2,97 €	A ou B + 0,50€				
	PASS -1 open	< 18	2,00 €	NON	NON	2,00 €							
	Licence Agent Sportif AG		600,00 €	NON	NON	600,00 €							

3. La présentation du bilan financier

COMITE TERRITORIAL DES ALPES DU SUD DE BASKET BALL

Bilan Exercice du 01/06/2021 au 31/05/2022

Artif	N			N-1
	Brut	Immo	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisation Incorporelle			0,00 €	0,00 €
Immobilisation Corporelle				
- Terrain	0,00 €		0,00 €	0,00 €
- Construction	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Matériel	71 778,62 €	17 384,79 €	54 393,83 € +	55 111,47 €
Autres Immobilisations Financières				
- Participation			0,00 €	0,00 €
- Titres			0,00 €	0,00 €
- Prêts			0,00 €	0,00 €
- Cautions			0,00 €	0,00 €
Total 1			54 393,83 €	55 111,47 €
Actif Circulant				
Créances				
Disponibilité Trésorerie			15 012,58 € +	-2 899,81 €
- CA GAP LIVRET A			69 289,93 €	74 765,92 €
- CA PCA			60 000,00 €	0,00 €
- CA LIVRET			522,02 €	6 714,01 €
- BP LIVRET A			0,00 €	11 496,06 €
- CA COMPTE SUR LIVRET			0,00 €	0,00 €
- CA COMPTE ASSO			0,00 €	35,84 €
- CA GAP			0,00 €	15,05 €
- CA Péréquation GAP			8 349,02 €	54 799,27 €
Charges Constatées d'Avance			418,89 €	1 705,69 €
Total 2			0,00 €	0,00 €
Total général			84 302,51 €	71 866,11 €
			138 696,34 €	126 977,58 €
Passif	N			N-1

Fonds Propres		
Fonds Propres Sans Droit de Reprise	0,00 €	0,00 €
Fonds Propres Avec Droits de Reprise	0,00 €	0,00 €
Réserves	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	124 762,33 €	139 098,51 €
Excédent ou Déficit	-2 168,09 €	-14 336,18 €
Situation Nette	122 594,24 €	124 762,33 €
Subvention d'Investissement	0,00 €	0,00 €
Total 1	122 594,24 €	124 762,33 €
Fonds Reportés	0,00 €	0,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €
Provisions	0,00 €	0,00 €
Total 3	0,00 €	0,00 €
Dettes		
Emprunts auprès d'établissements	0,00 €	0,00 €
Emprunts et Dettes Financières Diverses	300,00 € +	300,00 €
Dettes Fournisseurs	14 686,24 € +	809,46 €
Dettes Fiscales	1 115,86 € +	1 105,79 €
Dettes Immobilisations	0,00 €	0,00 €
Autres Dettes	0,00 €	0,00 €
Produit Constatés d'Avance	0,00 €	0,00 €
Total 4	16 102,10 €	2 215,25 €
Total général	138 696,34 €	126 977,58 €

La discussion s'engage.

Aymeric demande au président de la ligue les raisons de l'augmentation "ligue"?

Jean-Pierre explique que la FFBB a augmenté ses prix suite aux droits de TV de 10 000 000€ qui sont à 0€ actuellement et les subventions sont en baisse. La ligue et la FFBB ont voté une augmentation du remboursement des frais de déplacement à raison de 2 cts par kilomètre (0.38cts/km à compter de la prochaine saison). Les indemnités de matchs de région ont été augmentées de 5€ par la ligue.

Le statut de l'arbitrage a été modifié (suppression de la charte des officiels qui sera remplacée par le 'plan officiels 2024"). Les formations d'officiels seront gratuites pour les clubs/licenciés, mais une obligation de formation d'arbitre sera imposée aux clubs.

Règlement financier :

ENGAGEMENT EN FORMULE PLATEAU OU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

U7 - U9	PARTICIPATION PAR CLUB	20,00 €
U11		20,00 €
U13 - U15 - U17 et U18F		60,00 €
U20 – Senior		100,00 €
Engagement en championnat 3x3		40,00 €

FORFAIT CHAMPIONNAT 5x5

Simple catégorie senior		200,00 €
Simple autres catégories U20 et en-dessous		100,00 €
Général catégorie senior		400,00 €
Général autres catégories U20 et en-dessous		200,00 €

FORFAIT CHAMPIONNAT 3x3

Simple catégorie U23 à senior plus		100,00 €
Simple autres catégories U18 et en-dessous		50,00 €
Général catégorie U23 à senior plus		200,00 €
Général autres catégories U18 et en-dessous		100,00 €

PENALITES FINANCIERES

Rencontre perdue par pénalité,		50,00 €
Liste des joueurs brûlés ou liste nominative non parvenue avant la 1ère journée de championnat (joueurs qualifiés)		60,00 €
Liste des joueurs brûlés ou liste nominative non parvenue par journée de retard après la 1ère journée (cumulative)		20,00 €
Feuille de marque non parvenue dans les délais (3 jours maximum)		30,00 €
Non enregistrement des résultats sur FBI (lundi suivant le match 20h00 dernière limite)		30,00 €
Non réponse sous un délai de 10 jours à une demande de dérogation informatique		20,00 €
Dérogation hors délais : de 5 à 10 jours avant la rencontre		40,00 €
Dérogation hors délais : de 0 à 5 jours avant la rencontre		80,00 €
Concernant les dérogations, tout accord entre club non validé par la sportive sera sanctionné de		80,00 €
Deuxième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport		30,00 €
Troisième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport		60,00 €
Faute technique et/ou disqualifiante supplémentaire sans rapport à partir de la 4ème		90,00 €
Faute disqualifiante avec rapport		120,00 €

ASSEMBLEE GENERALE ET REUNIONS DU COMITE DES ALPES DU SUD

Absence d'un groupement sportif disputant un championnat à l'Assemblée Générale		100,00 €
Absence d'un groupement sportif disputant un championnat à une réunion		100,00 €

RECLAMATION AU COMITE DES ALPES DU SUD

Au moment du dépôt de la réclamation (non remboursable dans tous les cas)	75,00 €
Au moment de la confirmation	100,00 €
TOTAL.....	175,00 €

RECLAMATION A LA FEDERATION

Au moment du dépôt de la réclamation	75,00 €
Au moment de la confirmation	100,00 €
TOTAL.....	175,00 €

APPEL A LA CHAMBRE D'APPEL

Cautionnement d'appel disciplinaire (article 637 des RG)	310,00 €
Appel abusif	250,00 €
Appel d'une décision administrative (article 915 des RG)	375,00 €

DEMANDE DE DELEGUE PAR UNE ASSOCIATION

Un délégué demandé par un groupement sportif appliquera pour son remboursement la formule suivante : (Montant kilométrique x nombre km aller et retour) + indemnité de rencontre

Indemnité de rencontre	20,00 €
Indemnité kilométrique	0,40 €

BAREME DEPARTEMENTAL DES ARBITRES

Les arbitres sont défrayés directement par virement périodique de la caisse de péréquation du Comité Territorial en fonction du barème suivant : (Montant kilométrique x nombre km aller et retour) + indemnité de rencontre

Indemnité kilométrique	0,40 €
Indemnité de rencontre (montant fixé par la Fédération Française de Basket Ball) :	
Senior	31,00 €
U20, U17, U15, U13	25,00 €

PARTICIPATION AUX STAGES DE FORMATION

Stage arbitres Caisse de péréquation

1. Si désistement moins de 15 jours avant le début du stage, pas de remboursement
2. Concernant les stages arbitres, une caution d'un montant de 100€ sera demandée aux clubs avec remboursements si le stagiaire va au bout de la formation (2 stages + passage des différentes épreuves de l'examen, sans condition de réussite)

INDEMNITES DES CADRES (hors CTS, CTF et Salariés) de l'ETD et Encadrement des Officiels

La journée (Brevet Etat, DEJEPS et BPJEPS basket) et officiels	60,00 €
La demi-journée (Brevet Etat, DEJEPS et BPJEPS basket) et officiels	30,00 €
La journée (CQP)	40,00 €
La demi-journée (CQP)	20,00 €
La journée (Animateur et Initiateur)	30,00 €
La demi-journée (Animateur et Initiateur)	15,00 €
Frais km 0.40€/km. le calcul se fait sur mappy du domicile de l'encadrant au lieu de stage	

Article 1 : Les groupements sportifs doivent régler les sommes réclamées dans les 15 jours suivant la notification du Trésorier.

Article 2 : Tout groupement sportif non à jour avec les trésoreries des Comités Départementaux, de la Ligue Régionale de Provence ou de la Fédération Française de Basket Ball ne sera pas engagé ou réengagé dans un quelconque championnat.

La discussion s'engage.

Les indemnités de rencontre proposées jusqu'à maintenant par notre comité sont les plus basses de la ligue sud, et avec l'augmentation des indemnités votée pour les rencontres régionales, l'écart serait de plus de 10€ si une augmentation n'était pas également décidée pour notre comité. Stéphane propose donc une augmentation de 5€ par rencontre (jeunes et seniors)

L'augmentation est votée à l'unanimité.

Stéphane propose de rencontrer les dirigeants et/ou entraîneurs des clubs en début de saison pour mettre en place des écoles d'arbitrages

4. Le tour des commissions.

Commission CDO :

Stéphane Litschgy, responsable de la commission, nous informe des difficultés pour les jeunes arbitres à se déplacer dans nos deux départements, parce que bien souvent, lorsqu'ils terminent leur formation, ils n'ont pas de moyen de déplacement adapté aux grandes distances réalisées dans nos départements. Les parents ne sont pas toujours prêts ou en capacité à accompagner leurs enfants pour l'arbitrage.

Les dossiers médicaux obligatoires deviennent de plus en plus contraignants pour les arbitres de plus de 25 ans, ce qui ne favorise pas leur engagement, d'autant qu'il y a très peu de médecins agréés dans notre secteur.

Dans le cadre du "plan officiels 2024" de la FFBB, il est demandé aux comités de faire en sorte que chaque nouvel arbitre soit tutoré par un arbitre expérimenté durant ses 5 premiers matchs.

Pour motiver un maximum d'arbitres expérimentés à "jouer le jeu" du tutorat, Stéphane propose de valoriser de 15€ supplémentaire l'indemnité de rencontre des "tuteurs", pour chaque match tutoré (co-arbitrage), et d'inciter ces arbitres, si cela est possible, à co-voiturer avec les jeunes arbitres (compensation financière, puisque dans le cas d'un tutorat avec co-voiturage, un seul frais de déplacement est remboursé au chauffeur par la caisse de péréquation)

Commission Minibasket :

Amélie résume le FNMB qui s'est déroulé le dimanche 12 juin 2022 au gymnase Alexandra David Neel à Digne-les-Bains. Présence de 185 licenciés en U7 - U9 - U11 et de leurs accompagnateurs. Les 10 clubs sur 16 ont participé. Un atelier Basket Santé a été organisé pour les enfants de U9 et U11 avec leurs parents. Les personnes qui ont réussi leur BF Enfant cette année ont géré la partie U7. Les nominés Jeunes Bénévoles Clubs entre 14 et 18 ans ont encadré les différents ateliers U9 et U11. Nos jeunes arbitres en formation ont aidé sur le JAP au total 25 personnes bénévoles. La tombola a rapporté 375 € de chiffre d'affaires. Le comité a offert à tous les participants U7 un t-shirt, aux U9 et U11 un sac ficelle avec une gourde floquée avec le logo du comité.

Commission technique :

Amélie nous informe de la fin de la formation BF Enfant. Concernant MicroBasket Amélie était présente à la deuxième journée avec Didier CTF du comité 13, le bilan est mitigé il faudra travailler pour la mise en place l'année prochaine.

Le comité devra recevoir les bracelets de la Fédération pour le Minibasket au plus tard au mois de septembre.

La journée Sport Scolaire se fera au mois d'octobre.

5. La proposition des récompenses pour la saison 2021/22.

Les clubs ont reçu un questionnaire pour désigner des personnes à récompenser pendant la saison 2022/23. Le tableau avec les noms est présenté.

La discussion s'engage.

Les membres du comité sont d'accord sur les récompenses.

6. Questions diverses.

Baptiste nous informe que le dossier de partenariat est en cours de validation.

Jean-Pierre Bruyère souligne une forte participation des équipes 3x3 des Alpes du Sud en Master de la ligue.

Fin de la réunion à 21h45.